



Transmission de bail paris habitat

Par **Véronique AROUTCHEFF**, le **29/01/2011 à 09:47**

Bonjour,
Ma mère, locataire d'un 2 pièces chez paris habitat (ILM), vient de décéder. Je vivais depuis plus de 10 ans avec elle.
D'après Paris Habitat, j'aurai le droit de reprendre le bail mais ils vont revaloriser le loyer. Il se peut alors qu'ils me relogent si le loyer est trop élevé.
J'aimerais connaître quels sont mes droits dans ce relogement. J'ai un peu peur qu'ils me proposent une banlieue lointaine et un studio au lieu d'un 2 pièces.
Puis-je demander à rester dans le quartier
Merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **29/01/2011 à 13:18**

Le droit de reprise n'est possible que si le repreneur potentiel a le droit de prétendre à un tel logement social (en fonction de ses revenus et de la composition de la famille)